

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 25 NOVEMBRE 2022

N° 2022-11-12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-huit novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué-es présents-es

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 17

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 22
Exprimées par pouvoirs : 11
Total (mini 19) : 33

Quorum atteint

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte
d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

12 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Yann TRACOL à Pierre COMBES, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX.

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Agnès ROSSI est nommée secrétaire de séance.

Objet : Espace valléen 2021-2027 - Requalification et mise en valeur des cols du Massif des Baronnies provençales - Délibération de principe et budget prévisionnel

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024	2025	2026	2027
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Investissement	80 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	280 000 €	224 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le projet de valorisation des cols du massif des Baronnies est une opération inscrite au plan d'actions du programme Espace Valléen du massif des Baronnies provençales. Le projet doit contribuer à répartir la fréquentation touristique sur l'ensemble du territoire, à favoriser l'itinérance et à ouvrir le tourisme à la découverte des patrimoines paysagers, historiques ou encore géologiques. L'aménagement des cols doit permettre de révéler et mettre en scène les singularités paysagères et patrimoniales de chacun des sites et d'en organiser les usages (circulations des véhicules et des piétons, stationnements, pique-nique le cas échéant, etc.). Un premier col, le col de Perty, a d'ores et déjà été aménagé dans le cadre d'une première action soutenue par le programme Espace Valléen 2014-2020 (délibération n° 2020-07-10).

Cette nouvelle action prévoit la mise en œuvre d'aménagements paysagers de 6 autres cols : Col de Pré Guittard, Col de la Fromagère, Col de Carabès, Col de Bachassette, Col de Macueigne, Col de Fontaube. Ils ont été sélectionnés sur les critères suivants : situation géographique emblématique (entrée de Parc notamment), enjeux paysagers et patrimoniaux, faisabilité foncière et technique. Afin d'assurer la cohérence des aménagements et rendre lisible l'appartenance au territoire du Parc, le syndicat mixte du Parc souhaite être accompagné par un seul maître d'œuvre sur l'ensemble de l'opération.

Pour mener à bien l'ensemble de ces investissements, la Présidente propose de mettre en œuvre cette opération en deux tranches :

- 1) Tranche ferme, en 2023 :
 - Phase d'études et de conception de la maîtrise d'œuvre sur l'ensemble des 6 cols,
 - Phase exécution des travaux sur le premier col, le col de Pré Guittard. Son aménagement doit concorder avec la pose d'un « clou d'or » (point GSSP d'Albien) prévu par le Département de la Drôme en 2023.
- 2) Tranches optionnelles pour les phases d'exécutions des cinq autres cols.

Pour la tranche ferme, la Présidente propose de solliciter l'Etat, les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :

DEPENSES	Montants en € HT	RECETTES	Montant en €
Prestation de géomètre (Levés topographique des sites)	4 000 €	FNADT (40%)	32 000 €
Prestation extérieure de maîtrise d'œuvre (conception sur l'ensemble, travaux sur le premier col)	22 000 €	Région SUD (20%)	16 000 €
Travaux d'aménagement sur le col de Pré Guittard (26)	54 000 €	Région AURA (20%)	16 000 €
		PNRBP Autofinancement (20%)	16 000 €
TOTAL tranche ferme 2023	80 000 €	TOTAL	80 000 €



L'opération se poursuivra par une deuxième tranche (affermisssement de la ou des tranches optionnelles), qui fera l'objet d'une nouvelle sollicitation auprès des financeurs selon le prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montants en € HT	RECETTES	Montant en €
Maîtrise d'œuvre (sur partie exécution des travaux)	24 000 €	FNADT (40%)	80 000 €
		Région SUD (20%)	40 000 €
Travaux d'aménagement sur les 5 autres cols	176 000 €	Région AURA (20%)	40 000 €
		PNRBP Autofinancement (20%)	40 000 €
TOTAL tranche(s) optionnelle(s) 2024-2027	200 000 €	TOTAL	200 000 €

La Présidente propose que les aménagements réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Parc sur voirie et domaine public soient rétrocédés à la (aux) collectivité(s) concernée(s) à l'issue des périodes de parachèvement et de confortement des travaux et plantations. Une convention entre le syndicat mixte du Parc et les parties prenantes viendra préciser les modalités administratives, juridiques, financières et techniques de cette rétrocession.

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2015-10-06 du 6 octobre 2015 portant candidature du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales au programme espace valléen ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure III.4.2 : Aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage ;
- ◆ Considérant l'axe stratégique 2 du programme espace valléen 2021-2027 « Les baronnies provençales en mouvement – valoriser, qualifier et développer l'offre touristique durable fondée sur les atouts distinctifs du massif des Baronnies provençales ;
- ◆ Considérant la fiche opération n°28 « requalification et mise en valeur des cols du massif » du programme espace valléen ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** les budgets prévisionnels et plans de financements présentés pour les tranche ferme et optionnelle(s)
- **Charge** la Présidente de lancer les consultations nécessaires pour la réalisation de ces aménagements
- **Dit** qu'une convention entre le syndicat mixte du parc et la (les) collectivité(s) concernée(s) viendra préciser les conditions de rétrocession des aménagements et équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Parc
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX


